



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E46406

VALABLE JUSQU'AU 21/11/2025

ÉDITÉ LE 25/11/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTES 441 926 037

Siret : 441 926 037 00033

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5417065

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 148369983

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 148369983

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : SAUVETRE ENERGIE

21 RUE DES SAVOIR-FAIRE
ZI DE BEAUSOLEIL
44450 SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES

Téléphone : 02 40 54 15 18

Portable : 0615157530

Site Internet :

E-mail : sauvetre.energie@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

SAUVETRE SEBASTIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 02 40 54 17 87

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² (Technicité courante) Mention RGE	29/09/2021
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	29/09/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	29/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANTES
Z.I. DE LA VERTONNE
1 TER, AVENUE DE LA VERTONNE
44120 VERTOU

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.